

Fiche de Données de Sécurité



1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

Nom sur l'étiquette:	Door & Trim Advanced Dry		
Nom:	STRUST QT 2PK DOOR PAINT WB ALPN GRY	Date de Révision:	3/12/2025
Étiquette d'un Produit:	369387	Société/Entreprise:	3/12/2025
Utilisation Recommandée:	Door Paint/Waterborne		
Société/Entreprise:	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA	Fabricant:	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA
Préparée par:	Service des Affaires Réglementaires		
Numéro de téléphone d'urgence:	Ligne d'assistance 24 heures sur 24 : 847-367-7700		

2. Identification des dangers

Classement de la Préparation

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

2% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

MENTIONS DE DANGER SGH

Allergène cutané, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, ou aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, et du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir notice sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P363

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

3. Composition / Informations sur les Ingrédients**SUBSTANCES DANGEREUSES**

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Wt.% Range</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Dioxyde de Titane	13463-67-7	1.0-5.0	Indisponible	Indisponible
2,2,4-Trimethyl-1,3-pentanediol 2-methylpropanoate	25265-77-4	0.1-1.0	GHS06	H331
Distillats Paraffiniques Lourds de Pétrole	64742-54-7	0.1-1.0	GHS08	H350
Octylphénoxy polyéthoxyéthanol	84133-50-6	0.1-1.0	GHS05	H315-318
Silice Précipitée Amorphe	112926-00-8	0.1-1.0	Indisponible	Indisponible
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylque	9038-95-3	0.1-1.0	GHS06	H330
Ammoniaque Aqueuse	1336-21-6	0.1-1.0	GHS05-GHS07	H302-314-335
Benzophénone	119-61-9	0.1-1.0	GHS08	H350
N'-(3,4-Dichlorophenyl)-N,N-dimethyl urea	330-54-1	<0.1	GHS08	H350-373
3-Iodo-2-propynyl-n-butylcarbamate	55406-53-6	<0.1	GHS05-GHS06-GHS07-GHS08	H302-317-318-330-372
2-N-Octyl-4-Isothiazolin-3-One	26530-20-1	<0.1	GHS05-GHS06-GHS07	H302-311-314-317-330

Les concentrations réelles des ingrédients sont retenues comme secret commercial.

4. First Aid Measures

En cas de contact avec les yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste. Lavez les articles d'habillement, les chaussettes et chaussures souillés pour les décontaminer avant réutilisation.

En cas d'exposition par inhalation: Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait à la victime. Appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente.

5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse Filmogène Aqueuse, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Sable Sec, Eau pulvérisée

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Garder les contenants hermétiquement fermes. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion n'a été noté.

Special Fire Fighting Procedures: On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression. Si on a recours à l'eau, on utilisera de préférence une lance de pulvérisation.

Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible): Ce n'est pas une poussière combustible.

Door & Trim Advanced Dry

6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ: En cas de déversement, contenir la substance déversée et enlever avec un produit absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales règlements. Ne pas brûler des containers fermés.

7. Manipulation et Stockage

MANIPULATION: Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les reutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventile. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite, meme lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact prolonge ou repete avec la peau. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vetements.

Stockage: Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible: Aucune information.

8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

Nom chimique	N° CAS	% en Poids Moins Que	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-PLAFOND
Dioxyde de Titane	13463-67-7	5.0	0.2 mg/m3	N.E.	15 mg/m3	N.E.
2,2,4-Trimethyl-1,3-pentanediol 2-methylpropanoate	25265-77-4	1.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Distillats Paraffiniques Lourds de Pétrole	64742-54-7	1.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Octylphénoxyéthoxyéthanol	84133-50-6	1.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Silice Précipitée Amorphe	112926-00-8	1.0	N.E.	N.E.	20 mppcf	N.E.
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylique	9038-95-3	1.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Benzophénone	119-61-9	1.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Ammoniaque Aqueuse	1336-21-6	1.0	25 ppm	35 ppm	50 ppm	N.E.
N'-(3,4-Dichlorophenyl)-N,N-dimethyl urea	330-54-1	0.1	10 mg/m3	N.E.	N.E.	N.E.
3-Iodo-2-propynyl-n-butylcarbamate	55406-53-6	0.1	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
2-N-Octyl-4-Isothiazolin-3-One	26530-20-1	0.1	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.

Protection individuelle

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

Équipement de protection respiratoire: Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 (États-Unis) et/ou SOR/86-304 Partie XII 12.13 et CSA Z180.1 (Canada) doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.

Protection de la peau: Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible: Aucune information.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Decomposition Temperature, °C	Non Déterminé
Couleur	Pas encore spécifié	pH	9.3
Odeur	MODÉRÉE	Kinematic Viscosity	101 KU
Seuil de l'odeur	N.E.	Solubilité dans l'eau	Miscible
Freezing Point / Melting Point, °C	Non Déterminé	Coefficient de partage, n-octanol/ eau	Non Déterminé
Plage du point d'ébullition	100 - 537	Pression de Vapeur	Non Déterminé
Inflammabilité	Ne supporte pas la combustion	Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther
Lower Explosion Limit, vol%	N'est pas applicable	Gravité spécifique	1.151
Upper Explosion Limit, vol%	N'est pas applicable	Densité de Vapeur	Plus lourd que l'air
Point d'éclair, °C	94	Particle Characteristics	N'est pas applicable
Température d'Auto-Inflammation, °C	Non Déterminé		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

10. Stabilité et Réactivité

Conditions à éviter: Éviter la chaleur excessive.

Incompatibilité: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

Décomposition Dangereuse: La flamme produit l'irritation.

Polymérisation hasardeuse: Ne se produira pas dans des conditions normales.

Stabilité : Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11. Informations Toxicologiques

EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX: Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'oeil s'il n'est pas enlevé immédiatement.

EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact prolonge ou répète avec la peau peut provoquer une irritation. Provoque une irritation cutanée. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une réaction allergique, sous forme de sensibilisation cutanée, qui devient évidente lors de la réexposition à la substance. Le contact fréquent ou prolongé peut irriter la peau et causer une démangeaison (dermatite). Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION: Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION: La substance peut être nocive si ingérée.

EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES: Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B - "Peut-être cancérigène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010) Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE: Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentées ci-dessous:

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
13463-67-7	Dioxyde de Titane	>2000 mg/kg Rat	6000	N.E.
25265-77-4	2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol 2-méthylpropanoate	6500 mg/kg Rat	>15200 mg/kg Rat	>3.55 mg/L Rat
64742-54-7	Distillats Paraffiniques Lourds de Pétrole	15000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	N.E.
84133-50-6	Octylphénoxypolyéthoxyéthanol	2100 mg/kg Rat	N.E.	N.E.
112926-00-8	Silice Précipitée Amorphe	>20000 mg/kg Rat	N.E.	N.E.

9038-95-3	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylique	5000 mg/kg Rat	14904 mg/kg Rabbit	.1 mg/L Rat
1336-21-6	Ammoniaque Aqueuse	350 mg/kg Rat	N.E.	N.E.
119-61-9	Benzophénone	10000 mg/kg Rat	3535 mg/kg Rabbit	N.E.
330-54-1	N'-(3,4-Dichlorophenyl)-N,N-dimethyl urea	4990 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rat	N.E.
55406-53-6	3-Iodo-2-propynyl-n-butylcarbamate	1470 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rat	N.E.
26530-20-1	2-N-Octyl-4-Isothiazolin-3-One	550 mg/kg Rat	690 mg/kg Rabbit	N.E.

N.E. - Non-Établi

12. Informations Écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

13. Disposal Considerations

Elimination: Eliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. Informations Relatives aux Transports

	<u>National (USDOT)</u>	<u>International (IMDG)</u>	<u>Aérien (IATA)</u>	<u>TMG (Canada)</u>
Numéro UN:	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Nom UN::	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe de danger :	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
quantité limitée:	Non	Non	Non	Non

15. Informations Réglementaires

Réglementations Fédérales Américaines:

Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Cancérogénicité, Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>
Ammoniaque Aqueuse	1336-21-6
N'-(3,4-Dichlorophenyl)-N,N-dimethyl urea	330-54-1
3-Iodo-2-propynyl-n-butylcarbamate	55406-53-6
Pigment de bleu de phtalocyanine	147-14-8
Copper, [29H,31H-phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]-, (1,3-dihydro-1,3-dioxo-2H-isoindol-2-yl)methyl derivatives	68411-06-3

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

Réglementations des États Américains:**DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE****Attention:** Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - www.P65Warnings.ca.gov.**16. Autres Informations****Evaluations HMIS****Santé:** 2* **Inflammabilité:** 1 **Risque physique:** 0 **Protection individuelle:** X**Classements NFPA****Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0**Volatile Organic Compounds:** 42 g/L**Date de Révision de la FDS:** 3/12/2025**MOTIF DE LA RÉVISION:**Modification de la Composition du Produit
Propriétés de la Substance et/ou du Produit
Modifiées dans la ou les Sections:
01 - Identification
11 - Informations Toxicologiques**Légende:** N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisez et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.